

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

GARANTIES OPTIONNELLES



«Document adressé aux Associations Familles Rurales et à leurs fédérations et regroupements départementaux Familles Rurales»

En partenariat avec votre caisse du Crédit Agricole, SMACL Assurances vous propose des garanties d'assurance optionnelles en complément des garanties du contrat cadre, validées par la Fédération Nationale Familles Rurales.

ASSOCIATION FAMILLES RURALES OU FÉDÉRATION OU REGROUPEMENT FAMILLES RURALES

Nom de l'association, de la fédération ou du regroupement Familles Rurales :

Adresse* :

Code postal* :

Localité* :

Téléphone* :

Mail* :

Référent Assurance :

Fonction :

Votre structure emploie-t-elle des salariés* : OUI NON

PRÉSIDENT

Mme M.

Nom* :

Prénom* :

DESTINATAIRE DU COURRIER

Mme M.

Fonction :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité :

COORDONNÉES BANCAIRES

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE (JOINDRE UN RIB)

IBAN :

Titulaire du compte :

Code BIC :

Règlement des cotisations en :

- Paiement en 1 fois (annuel)
- Paiement en 2 fois (semestriel)
- Paiement en 4 fois (trimestriel)
- Paiement en 10 fois (mensuel)

GARANTIES OPTIONNELLES PROPOSÉES

ACCIDENTS CORPORELS DES ADHÉRENTS ET PRATIQUANTS ET/OU DES DIRIGEANTS

ASSURÉS	COTISATION ANNUELLE TTC
<input type="checkbox"/> ADHÉRENTS : Nombre de cartes famille =	0,90 € / carte famille adhérente
<input type="checkbox"/> PRATIQUANTS : Nombre de pratiquants (non adhérents) =	0,90 € / pratiquant
<input type="checkbox"/> DIRIGEANTS : Nombre de dirigeants =	1,10 € / dirigeant
Prix total* :	€ TTC / an
Date d'effet des garanties :	/ /20

DOMMAGES AUX BIENS IMMOBILIERS - ASSURANCE DES LOCAUX PERMANENTS

Lorsque l'association est propriétaire, locataire ou occupante permanente d'au moins un bâtiment (+ 90 jours consécutifs)

LOCAL N° 1

Adresse* :

- Propriétaire
 Locataire
 Occupant permanent à titre gratuit

Surface** : m²

LOCAL N° 2

Adresse* :

- Propriétaire
 Locataire
 Occupant permanent à titre gratuit

Surface** : m²

LOCAL N° 3

Adresse* :

- Propriétaire
 Locataire
 Occupant permanent à titre gratuit

Surface** : m²

** Surface = surface développée : surface au sol x nombre de niveaux (caves et greniers = 1/2 surface).

Surface totale à assurer : m²

Prix proposé : 0,40 € TTC an/ m² de locaux à assurer avec une cotisation minimum de 20 € TTC/an

Prix total* : € TTC / an

Date d'effet des garanties : / /20

DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS

Lorsque l'association souhaite assurer ses biens, le contenu de ses bâtiments

Descriptif des biens à assurer* :

Valeur totale à assurer : €

Prix proposé :

Capital souscrit	Cotisation annuelle TTC
Par tranche entière de 20 000 € de biens mobiliers	20 €

Valeur maximum : 200 000 € - Pour une valeur supérieure à 200 000 € : contacter SMACL Assurances.

Prix total* : € TTC / an

Date d'effet des garanties : / /20

TOUS RISQUES INFORMATIQUE

Lorsque l'association souhaite assurer son matériel informatique : ordinateur, scanner, tablette, etc.

Valeur totale à assurer : €

Prix proposé :

Capital souscrit	Cotisation annuelle TTC
Par tranche entière de 10 000 € de matériel informatique	20 €

Valeur maximum : 30 000 € - Pour une valeur supérieure à 30 000 € : contacter SMACL Assurances.

Prix total* : € TTC / an

Date d'effet des garanties : / /20

TOUS RISQUES MATÉRIEL BUREAUTIQUE

Lorsque l'association souhaite assurer son matériel bureautique (hors informatique) et téléphonie fixe

Valeur totale à assurer : €

Prix proposé :

Capital souscrit	Cotisation annuelle TTC
Par tranche entière de 10 000 € de matériel bureautique	20 €

Valeur maximum : de 30 000 € - Pour une valeur supérieure à 30 000 € : contacter SMACL Assurances.

Prix total* : € TTC / an

Date d'effet des garanties : / /20

TOUS RISQUES MATÉRIEL SON, PHOTO, VIDÉO

Lorsque l'association souhaite assurer son matériel de sonorisation, photo et vidéo

Valeur totale à assurer : €

Prix proposé :

Capital souscrit	Cotisation annuelle TTC
Par tranche entière de 10 000 € de matériel son, photo, vidéo	25 €

Valeur maximum : 100 000 € - pour une valeur supérieure à 100 000 € : contacter SMACL Assurances.

Prix total* : € TTC / an

Date d'effet des garanties : / /20

DOMMAGES AUX STRUCTURES LÉGÈRES, GONFLABLES ET CHAPITEAUX

Lorsque l'association souhaite assurer ses tivolis, chapiteaux et structures gonflables

Valeur (neuve) totale à assurer : €

Prix proposé :

Capital souscrit	Cotisation annuelle TTC
Par tranche entière de 10 000 € de valeur	20 €

Prix total* : € TTC / an

Date d'effet des garanties : / /20

TOUS RISQUES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

L'association souhaite assurer ses propres instruments de musique

Valeur totale à assurer : €

L'association souhaite assurer les instruments de musique de ses adhérents

Valeur totale à assurer : €

Prix proposé :

Capital souscrit	Montant de la prime annuelle TTC
Instruments appartenant à la personne morale	1,5 % de la valeur des instruments
Instruments appartenant aux adhérents	2,5 % de la valeur des instruments

Valeur maximum : 100 000 € - pour une valeur supérieure à 100 000 € : contacter SMACL Assurances. Cotisation minimale de 20 € TTC

Prix total* : € TTC / an

Date d'effet des garanties : / /20

GARANTIE ANNULATION - INTERRUPTION DE SÉJOUR

Lorsque l'association souhaite se prémunir des pertes pécuniaires en cas d'annulation ou interruption d'un séjour qu'elle organise

Lieu et descriptif du séjour à assurer* :

Date du séjour :

Valeur totale du séjour* : €

Prix proposé : montant de la prime TTC : 2 % du coût total TTC du séjour

Prix total* : € TTC

Date d'effet des garanties : / /20

Joindre obligatoirement une copie de la/des carte(s) grise(s)

RISQUES AUTOMOBILES - VÉHICULE(S) APPARTENANT AUX PERSONNES MORALES ASSURÉES

Lorsque l'association est propriétaire de véhicule(s)

Nombre de véhicule(s) à assurer :

Prix proposé :

FORMULE DE GARANTIE COTISATION EN € TTC	CYCLOS Moins de 50 CC	VÉHICULES LÉGERS Moins de 8 CV	FOURGONS Moins de 11 CV	REMORQUES Moins de 750 kg	POIDS LOURDS + 3,5 T Moins de 25 CV	TONDEUSES AUTOPORTÉES
FORMULE 1	50 €	250 €	370 €	60 €	600 €	40 €
FORMULE 2	70 €	280 €	430 €	70 €	800 €	50 €
FORMULE 3	90 €	450 €	600 €	130 €	1 500 €	70 €

(Au-delà des puissances et poids ci-dessus : contacter SMACL Assurances)

Formule 1 : responsabilité civile + défense pénale et recours + garantie du conducteur + assistance 0 km en cas de panne ou d'accident.

Formule 2 : Formule 1 + vol, incendie, bris de glace, événements climatiques, catastrophes naturelles et attentats.

Formule 3 : Formule 2 + dommages causés par accidents/dégradations.

Franchise : une franchise de 150 € est applicable pour tout sinistre résultant des événements suivants : incendie, vol-tentative de vol, accidents/dégradations, éléments naturels, attentats et actes de terrorisme.

Au-delà de 5 véhicules en parc ou pour tout autre véhicule : contacter SMACL Assurances.

VÉHICULE N° 1. Catégorie :

Véhicule léger, puissance fiscale :CV

Fourgon, puissance fiscale :CV

Remorque, poids total en charge (PTC) :kg

Marque : Type : Immatriculation :

Formule 1

Formule 2

Formule 3

VÉHICULE N° 2. Catégorie :

Véhicule léger, puissance fiscale :CV

Fourgon, puissance fiscale :CV

Remorque, poids total en charge (PTC) :kg

Marque : Type : Immatriculation :

Formule 1

Formule 2

Formule 3

VÉHICULE N° 3. Catégorie :

Véhicule léger, puissance fiscale :CV

Fourgon, puissance fiscale :CV

Remorque, poids total en charge (PTC) :kg

Marque : Type : Immatriculation :

Formule 1

Formule 2

Formule 3

Prix total* : € TTC / an

Date d'effet des garanties : / /20

RISQUES AUTOMOBILES - AUTO-MISSION COLLABORATEURS

Garantie en complément d'un contrat personnel. L'association souhaite assurer ses BÉNÉVOLES et SALARIÉS

Nombre de BÉNÉVOLES à assurer * :

Nombre de SALARIÉS à assurer * :

Garantie en substitution à un contrat personnel. L'association souhaite assurer ses DIRIGEANTS et SALARIÉS

Nombre de DIRIGEANTS à assurer * :

Nombre de SALARIÉS à assurer * :

Prix proposés :

Garantie proposée	Montant de la prime annuelle TTC
Garantie en complément à un contrat personnel	30 € par bénévoles et/ou salariés assurés
Garantie en substitution à un contrat personnel	40 € par dirigeants et/ou salariés assurés

Prix total* : € TTC / an

Date d'effet des garanties : / /20

* **Champs obligatoires**

TAXE ATTENTAT : il sera fait application de la « taxe attentat » d'un montant de 5,90 € pesant sur les contrats d'assurance dommages.

SOUSCRIPTION - SIGNATURE

Le représentant de l'association Familles Rurales, de la fédération ou du regroupement Familles Rurales déclare avoir pris connaissance des garanties du contrat cadre et

décide de souscrire aux options cochées ci-dessus à effet des dates indiquées ci-dessus (à défaut, au lendemain de la réception du bulletin) jusqu'au 31 décembre N+1. Il sera renouvelé annuellement par tacite reconduction.

L'échéance annuelle du contrat est fixée au 1^{er} Janvier. En cas de souscription en cours d'année, la cotisation sera proratisée (le montant correspondant sera indiqué à l'établissement du contrat).

La personne morale souscriptrice recevra un exemplaire des Conditions Particulières à la mise en place du contrat. Des attestations seront délivrées sur demande auprès de SMACL Assurances.

Vos données personnelles : SMACL Assurances, en qualité de responsable du traitement, recueille et utilise vos données personnelles pour la souscription, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance. Vos données peuvent également être traitées dans le cadre de nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude mis en oeuvre dans l'intérêt légitime de SMACL Assurances et de ses sociétaires. Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données ou l'exercice de vos droits (accès, rectification, opposition, etc.), consultez notre espace dédié « Données personnelles » sur notre site internet (www.smacl.fr/donnees-personnelles) ou contactez le Délégué à la protection des données : protectiondesdonnees@smacl.fr

Crédit Agricole Assurances recueille et utilise vos données à caractère personnel dans le cadre de la souscription de votre contrat d'assurance. Pour toute question relative à l'exercice de vos droits d'accès, de modification et de suppression sur vos données, vous pouvez adresser votre demande, en justifiant votre identité par courrier postal ou par courriel, à l'adresse du Délégué à la Protection des Données de Crédit Agricole Assurances : dpo@ca-pacifica.fr

Je ne souhaite pas recevoir les offres sur les autres produits et services de SMACL Assurances

J'accepte de recevoir les offres commerciales des membres du groupe VYV

Fait à :, le

Signature du représentant :

BULLETIN À RETOURNER à votre FÉDÉRATION DE RATTACHEMENT

Ne réglez rien, une facture vous sera adressée avec vos contrats accompagnée du mandat de prélèvement.

Vos interlocuteurs SMACL Assurances :

Pôle partenariat

CS 20000 - 141 avenue Salvador-Allende
79031 NIORT CEDEX 9

Tél : **05 49 32 43 00**

E-mail : **familles-rurales@smacl.fr**

Le contrat d'assurance est assuré par SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - siège social : 141 avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9 - RCS Niort n° 301 309 605.

Ce contrat est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.credit-agricole.fr/particulier/informations/mentions-courtiers.html ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse Régionale.

